

CP à 12 : rentrée 2017

En plus des syndicats élus en CAPD, l'IA-DAASEN avait invité le SGEN-CFDT. M. Checkouri a fait remarquer qu'il avait oublié Sud Education (2^{ème} fois). A reconnu son oubli mais à justifié la présence du SGEN du fait qu'ils avaient des élus au CTM.

A tenu à préciser que l'on n'était pas là pour parler des rythmes, mais des CP à 12.

Cette année, ne seront concernés que les CP en REP+.

Il y a 88 écoles élémentaires et primaires en REP+ dans 7 communes (Le Port, Saint-André, Saint-Benoît, Saint-Denis, Saint-Louis, Saint-Pierre et Saint-Paul) et 14 circonscriptions.

L'effectif de ces CP pourra varier de 10 à 14 élèves.

Ce dispositif concerne 3990 élèves répartis sur 331 CP à 12 avec aucun double niveau.

Après avoir créer ces CP il sera établi une nouvelle carte scolaire pour les niveaux allant des CE1 aux CM2. (Exemple : Pour une école de 15 classe avec 3 CP actuellement → 6 CP reste 9 classes auxquelles on applique le E/C → ouverture possible d'une classe...)

Répartition des CP à 12 :

La création des CP à 12 aura un impact sur les décharges de directions pas les CP avec 2 maîtres.

Le Port → 44 CP à 12. Il n'y a pas de problème de salles.

Saint-Denis → 27 CP à 12, 15 classes à créer. Pas encore de réponses du maire.

Saint-Louis → 37 CP à 12. (Raphael Barquisseau : 2 classes dans l'ancienne gare)

Saint-André et Saint-Benoît sont en grande difficulté pour mettre ces CP en place.

A la Réunion on devrait pouvoir avoir 78% de CP à 12.

Sous réserve, il y aurait donc 247 CP à 12 possibles.

Au moins 29 CP non dédoublés : Saint-Benoît → 12

Saint-André → 13 (Ravine Creuse : 1 CP à 12 et 1 CP à 24 ; Henri Morange : 3 CP à 22
avec 2 maîtres par classe)

Dans ceux-ci, il y aura 2 enseignants sur la classe en co-intervention/co-enseignement.

Aides pour accompagner cette réforme :

200 000 000 d'euros ont été débloqués pour cela. (Exemples : pour 13 mobil-home → 1 000 000 €)

Comme il faut 331 maîtres → création de 156 postes + 2 ou 3.

Dans chaque sous-préfectures (mais chhhhhuuuuttttt !) il y aura une commission scolaire (sureté, sécurité ...)

Un accompagnement particulier sera mis en place avec des ressources pédagogiques spécifiques...

Une évaluation diagnostique aura lieu en début CP, puis en début CE1 pour évaluer le dispositif.

Pour le matériel que nécessiteront ces ouvertures de classes, les mairies (tout au moins St Denis et St Benoît) se sont engagées à faire le nécessaire pour livrer des classes opérationnelles (meublier compris).

PDMQDC :

« Les PDMQDC en REP+ sont un réservoir potentiel d'enseignants disponibles ! »

« On ne touche pas à ce dispositif en REP ! »

En REP → 65,5 ETP.

En REP+ → 85 ETP pour 88 écoles.

Les PDMQDC Bénéficieront d'une MCS l'année prochaine.

Les PDMQDC continueront leurs missions là où le dispositif n'est pas possible.

Attribution des CP à 12 :

Sur la base du volontariat.

Les priorités : 1 → Les maîtres qui sont déjà sur les CP.

2 → Les PDMQDC.

3 → Les autres collègues de l'école.*

Il manque 68 à 70 personnes → possibilité de faire appel aux brigades (BDFC, BD, BD d'ajustement, ...).

30 BDFC qui jusqu'à présent étaient sur des supports provisoires le seront sur des supports définitifs.

Il y a 37 BD de plus dans la carte scolaire.

Sur les 11 PDMQDC qui sont implantés en HEP 3 pourraient être mis sur des CP à 12.

On ne touche pas au BDFC REP+ !

Il a été demandé 80 postes sur la liste complémentaire (s'ils en « obtiennent 40 ce sera déjà bien ! ») (Résultats du CRPE 21 juin 2017)

Des bruits courent sur l'embauche possible de suppléants → possible mais pas d'actualité.

Les INEAT/EXEAT et la gestion des demandes de temps partiels (1^{ère} demande) pourraient solutionner quelques problèmes.